



Mairie de Sausses

Compte Rendu de la séance Ordinaire du conseil Municipal Du mercredi 4 novembre 2009

Date de la convocation : 27 octobre 2009

Présents : Michel Bichon, Christian Blua, Laurent Michel, Franck Dagonneau, Paulette Di Popolo, Eliane Herinx, Daniel Paravicini, Alain Robini, Christelle Viarengo

Absents : néant

Ouverture du conseil à 19h30 - A été nommée secrétaire de séance : Christelle Viarengo

Points traités :

- **Délibération Droit occupation des sols SIE :**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que,
La délibération du 3 mars 2009, fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par EDF.
Ce montant s'élève pour 2009 à 180,00 €.
Il explique qu'il convient de reverser le montant de cette redevance au S.I.E. d'Annot-Entrevaux.

La délibération N° 2009/047 à été votée à l'unanimité.

- **Délibération Permis d'urbanisme terrain Champalayer :**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que, qu'il est nécessaire de délibérer en vue d'accorder le certificat d'urbanisme qui a été refusé à ce jour par les services de l'état.
Le projet est situé Chemin de Champalayer, section A 302-303, et le certificat d'urbanisme a été refusé par les services de l'état considérant que ces terrains étaient en-dehors des zones urbanisées de la Commune.
Le maire expose que cette zone se situe à proximité de terrains déjà construits, que le projet concerne la construction d'une résidence principale pour une nouvelle famille, qu'il existe une voie d'accès et que la réalisation de ce projet ne générera pas de surcoût pour la commune et apportera des recettes supplémentaires (4 taxes)
Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Donne son accord ;
Dit que l'extension des réseaux d'eau et d'électricité seront à la charge du demandeur.

La délibération N° 2009/050 a été votée à 7 voix pour et 2 abstentions.

- **Délibération Restitution droit d'eau de la fontaine à l'ASA**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il propose de raccorder l'alimentation en eau de la fontaine à l'entrée du village, place St Joseph, au réseau d'eau potable de la Commune.
Il propose également que le droit d'usage de l'ancienne alimentation de la fontaine soit transféré à l'ASA du Bès et Adoux.

La délibération N° 2009/051 a été votée à 8 voix pour et 1 abstention.

- **Délibérations Modification Budgétaire M14 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux lignes budgétaires 6450 et 6411 des dépenses de fonctionnement du budget de l'exercice 2009 étant insuffisants, suite au remplacement de la secrétaire en maladie, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement	61523	- 1 000,00 €
	6411	+ 2 250,00 €
	6450	+ 1 000,00 €
Recettes de Fonctionnement	6419	+ 2 250,00 €

Où cet exposé M. le Maire invite Le Conseil Municipal à voter cette décision modificative.

La délibération N° 2009/045 a été votée à l'unanimité.

- **Délibération Modification Budgétaire M49 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux lignes budgétaires 6450 et 6411 des dépenses de fonctionnement du budget de l'exercice 2009 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement	615	- 1 870,00 €
	6410	+ 1 540,00 €
	6450	+ 330,00 €

Où cet exposé M. le Maire invite Le Conseil Municipal à voter cette décision modificative.

La délibération N° 2009/046 a été votée à l'unanimité.

- **Délibération Participation Ecole d'Entrevaux :**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la délibération relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2009/2010, prise par le conseil municipal de la Commune d'Entrevaux.

Le montant de la participation annuelle des frais de fonctionnement de l'école primaire et maternelle d'Entrevaux, est fixé à 864.04 € par enfant.

Pour les enfants d'une autre commune, inscrits selon les dispositions du décret n°86-425 du 12 mars 1986, la somme est à la charge de la Commune de résidence.

Après délibéré, le conseil municipal donne son accord et dit que les sommes correspondantes seront prévues au Budget Primitif 2010.

La délibération N° 2009/049 a été votée à l'unanimité.

- **Délibération Règlement gestion branchement et travaux réseau eau/Assainissement :**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du règlement sur les prises en charges financières lors des réparations et créations de branchement d'eau potable.

Règlement du 4 novembre 2009 en annexe de cette délibération.

Ce règlement sera appliqué à partir du 1er janvier 2010.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce règlement.

La délibération N° 2009/052 a été votée à l'unanimité.

- **Délibération Demande de Prêt Principal projet "Bistrot de Pays, Gites et Chambres d'hôtes" :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour mener à bien le projet « Bistrot de Pays, Chambres d'hôtes et gîtes ruraux communaux », il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 107 100 €, sur 25 ans.

Le crédit agricole a fait les propositions suivantes :

Durée :	25 annuités
Taux fixe :	4.63 % base 30/360.
Périodicité des remboursements :	annuelle au mois de novembre
Type d'échéances :	constantes
Frais de dossier :	100 €
Pas de parts sociales	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de contracter un prêt de 107 100 € auprès du crédit agricole aux conditions énumérées ci-dessus ;
Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt ;
Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

La délibération N° 2009/053 a été votée à l'unanimité.

- **Délibération Demande de Prêt Relais projet "Bistrot de Pays, Gites et Chambres d'hôtes" :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour mener à bien le projet « Bistrot de Pays, Chambre d'hôtes et gîtes ruraux communaux », la commune a reçu une notification de subventions totales de 197 900€, qu'elle n'encaissera que dans un délai maximum de 12 mois après avoir signé l'acte de vente. Il est donc nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 197 900 € sur cette durée.

Le crédit agricole a fait les propositions suivantes :

Montant :	197 900 €
Durée :	12 mois
Type de taux :	fixe
Taux :	1.53 %
Frais de dossier :	200 €
Paiement des intérêts :	trimestriel
Remboursement du capital :	au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation et sans pénalité, dès l'encaissement des subventions.

Pas de commission d'engagement ou de parts sociales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de contracter un prêt de 197 900 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus ;
Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt ;
Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget 2010 la somme nécessaire à son remboursement.

La délibération N° 2009/054 a été votée à l'unanimité.

- **Délibération Rétrocession des conteneurs à ordures ménagères à la Communauté de Communes du Pays d'Entrevaux**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays d'Entrevaux ayant à sa charge la gestion des ordures ménagères, il est souhaitable de rétrocéder à titre gratuit les conteneurs à ordures ménagères à celle-ci.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à mener à bien cette affaire.

La délibération N° 2009/048 a été votée à l'unanimité.

- **Lancement Projet cadastrage 1ere Tranche :**

Des bureaux d'études ont été consulté afin d'avoir des devis. Sur les 25 propriétaires contactés, nous avons seulement une personne qui n'a pas encore donné sa réponse. Les entreprises devront donner leur réponse pour les appels d'offres en Mairie avant le 25/11. La première tranche devrait débuter en début d'année 2010.

- **Motion relative à la réforme des collectivités territoriales :**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Général et propose un projet de motion relative à la réforme des collectivités territoriales.

Le vote est reporté au prochain conseil municipal

- **Validation des travaux à réaliser pour raccorder la fontaine de l'entrée du village au réseau AEP :**

Les travaux ont été approuvés sur la base d'un devis d'environ à 620 €

- **Validation du règlement d'utilisation du jardin public :**

Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition d'arrêté municipal de Réglementation d'utilisation du Jardin Public.

Après lecture du texte le conseil Municipal se prononce en faveur de cet arrêté.

- **Préparation Organisation cérémonie du 11 novembre :**

Monsieur le Maire informe qu'une cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à 11h30.

Programme :

Discours, dépôt de gerbe par un enfant du Village, Porte Drapeau, musique et apéritif Républicain offert par la municipalité.

Cet événement sera annoncé par affichage ainsi que sur le site web de la commune.

- **Point Budgétaire M49 dans le cadre de la préparation du budget primitif 2010 :**

Au 31 octobre le budget M49 est en ligne avec le BP 2009.

Sur la base des travaux en cours et de ceux déjà réalisés qui vont être facturés d'ici la fin de l'année nous devrions finir l'année avec un excédant budgétaire global d'environ 40 000 € sur le M49.

La commission Budgétaire qui s'est réunie le 2 novembre à identifiée les actions suivantes qui seront proposées au Budget Primitif M49 2010:

STEP : Mise en place d'un moteur électrique

Refaire le Bassin Paressac avec UV et compteurs

Mise en place des compteurs d'eau individuels

Travaux d'entretien du périmètre rapproché des 3 sources

Modifications du réseau d'alimentation des fontaines du village

Evaluer le coût de réalisation d'une tranchée pour le quartier Monége (eau et assainissement)

Revoir le réseau eau / assainissement quartier du clouté

D'autres part concernant les acquisitions en cours ou prévues voilà la situation :

Sources :

- > Adoux : Propriétaires ok, acte signé, attente notaire
- > La Combe : ONF OK
- > Paressac : Propriétaires non ok, situation bloquée

Bassins :

- La Rage : Propriétaires ok, acte signé, attente notaire
- La Colette : Propriétaires non ok, situation bloquée
- Paressac : Définir nouvelle implantation, en cours (voir accord Propriétaire)

Il a aussi été décidé d'approcher le (les) propriétaires pour définir un accès à la STEP et l'acquisition du terrain où est construite la STEP

- **Points divers :**

- 1) Le Maire propose que le Petit Journal soit distribué à partir de 2010 par des bénévoles.
- 2) Le Maire rappelle que le parking de l'entrée du village n'est pas un endroit prévu pour y stocker pendant des mois des véhicules qui ne roulent jamais. La législation en vigueur sera rappelée par affichage.
- 3) Une réunion de travail est prévue le 9 novembre pour décider du projet qui sera présenté dans le cadre du FSL 2010
- 4) Le Maire informe de l'organisation de la visite de M. le Sous-préfet prévue le 5 novembre 2009.
- 5) Lors de la réunion du Samedi 31 octobre, le comité des fêtes a élu un nouveau bureau.
- 6) Une voiture a perdu de l'huile sur les dalles de l'église, la personne concernée va être contactée afin de réparer les dégâts. Il est rappelé qu'il est de la responsabilité individuelle de tous de garder notre commune propre. La Municipalité a autorisé le parking à cet endroit dans un souci de praticité pour les habitants concernés, il serait dommage que par des actes isolés incivisme nous revenions à la situation antérieure et interdisions le stationnement devant l'église.
- 7) Les personnes demandent à ce que le container qui était dans le cimetière, soit remis à l'intérieur. Il est répondu par le conseiller en charge de la gestion de l'employé communal que ce conteneur a été mis juste à la sortie du cimetière car lorsqu'il est plein il est impossible de le sortir du cimetière.
- 8) Un projet d'enfouissement de la ligne électrique du Cimetière au Quartier de Serres est à l'étude dans le cadre du Budget 2010. Le SIE est venu sur place afin d'effectuer une étude. Le projet s'élève à environ 60 000 €. La part communale serait d'environ 15000 €. Il sera proposé au vote du budget.
- 9) Le déneigement des voies communales sera effectué cette année par la même entreprise qu'en 2008/2009 aux mêmes conditions tarifaires.
- 10) Nous tenons à vous rappeler que l'utilisation du magasin est mise à disposition gratuitement mais qu'en échange celui ci doit être tenu propre et que la gestion du chauffage est de la responsabilité des utilisateurs.

- **Questions du public :**

- a) Il est demandé de trouver une solution concernant le dénivelé au départ de la rue Grande. La Municipalité va étudier ce point et proposer une solution d'ici la fin de l'année.

Fin de la séance : 22h45

Le prochain conseil municipal a été fixé au mercredi 9 décembre à 19 h 30

**Le Maire
Daniel Paravicini**